

Discours du Professeur Daccache s.j., recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, lors d'une table ronde sur « Le vivre-ensemble, vient-il de l'éducation » ? organisée par le Campus du Nord du Liban - Université Saint-Joseph et l'Association de bienfaisance « Toi et Moi », le vendredi 19 mai 2023, à 17h00, au Campus du Liban Nord, à l'Amphithéâtre Saba Zreik.

Excellences, anciens doyens, chers présidents, doyens, et professeurs,

Votre Eminence Cheikh Muhammad Tariq, Imam et Mufti de Tripoli et du Nord, Excellences et Mgrs, Révérends Pères et Sœurs,

Excellences et députés,

Chère directrice, Mme le Professeur Fadia Gemayel, Directrice du Campus Universitaire Jésuite de Tripoli,

Mme Yasmine Ghamrawi Ziadé, Présidente de l'Association de bienfaisance « Toi et Moi »,

Chers professeurs et étudiants,

Chers amis,

Je voudrais tout d'abord saluer cette initiative commune entre Madame Yasmine Ghamrawi Ziadé et Madame le Professeur Fadia Alam Gemayel, afin de tenir cette table ronde ici sur le campus de l'Université jésuite au nord du Liban qui, depuis sa naissance en 1977, a été et est toujours un berceau solide et un incubateur distingué pour la coexistence entre ses enseignants, ses étudiants, son administration et ses diplômés, dont le nombre a dépassé les deux mille et plus, depuis le début jusqu'à aujourd'hui. Ce Nord du Liban est aussi un témoin de cette règle fondamentale dans la vie des peuples et des pays, qui indiquent une coexistence continue entre des composantes sociales et religieuses différentes et mixtes. Et ce que je voudrais dire, c'est que notre discours d'aujourd'hui sur la coexistence et l'éducation repose sur un enjeu et un fait que cette vaste région libanaise vit depuis des décennies, voire des centaines d'années, comme une expérience positive, même si cette coexistence a connu des jours difficiles, mais nous apprenons une leçon de la difficulté et des jours amers afin de les surmonter et de bâtir dessus ce qui est le mieux pour la génération actuelle et future.

Par conséquent, lorsque nous parlons de coexistence, nous parlons de quelque chose qui nous a précédés, d'une confiance entre nos mains que nous devons préserver et d'un dépôt dans nos cœurs que nous devons protéger tout comme nous protégeons nos cœurs de toute vibration et destruction. D'où l'importance de la question soulevée par cette table ronde : la coexistence vient-elle de l'éducation ? Avant de répondre à cette question fondamentale, il est clair que l'éducation,

au sein de la famille, de la mosquée, de l'église, de l'école et de l'université, joue un rôle majeur dans la protection, la promotion et l'activation de la coexistence. Cependant, dire que la coexistence vient de l'éducation est subordonné à la nécessité de revenir à ce qu'est la coexistence en soi. Dans cette intervention, je m'arrêterai aux questions suivantes basées sur la question principale soulevée par le projet de cette table ronde :

Premièrement : D'où vient la coexistence ?

Deuxièmement : Quels sont les éléments de base qui constituent la coexistence ?

Troisièmement : Quel est le rôle de la religion dans la coexistence ?

Quatrièmement : Quel est le rôle de l'éducation dans la promotion de la coexistence ?

Cinquièmement et enfin, comment passer également de l'éducation à la coexistence à l'éducation à la citoyenneté ?

La première question : D'où vient la coexistence ?

Elle ne vient pas directement de l'éducation, mais plutôt, dans le cas du Liban et de nombreux pays, elle vient de la Constitution libanaise et des constitutions parallèles. Elle apparaît comme une nécessité et comme une valeur intrinsèque, dans la mesure où la Constitution dit dans ses principes généraux (article I) qu'« il n'y a de légitimité pour aucune autorité qui contredit le pacte de coexistence ». De même, les réformes proposées dans le domaine de la décentralisation doivent s'inscrire dans le cadre de la préservation de la coexistence (3a), et que la soumission à l'État de droit se réalise avec les axiomes de la coexistence (3b), et toute loi pour les élections législatives doit tenir compte des règles qui garantissent la coexistence entre les Libanais et assurer la validité de la représentation politique. La coexistence est l'article premier et fondateur de la Charte et le pacte entre les Libanais de leur volonté de vivre ensemble, en tenant compte de leur diversité et de leur pluralisme. Et puisque le Pacte est le pacte de coexistence, c'est un acte d'une volonté consciente commune d'accepter les différentes composantes en reconnaissant le pluralisme et les différences sur le plan religieux en ce qui concerne le Liban.

L'une des caractéristiques des sociétés humaines, y compris la société libanaise, est la diversité et le pluralisme dans les dimensions sociale et politique, et aucune société n'est presque complètement homogène, car la diversité, la différence et le pluralisme, dans leurs différentes dimensions, sont présents et enracinés partout dans le monde, que ce soit dans la race, ou la religion ou la doctrine ou l'origine et autres, c'est pourquoi, la question importante est de savoir comment construire un état d'harmonie sociale et de reconnaissance de l'existence de l'autre différent, conduisant à la coexistence entre des composantes sociales différentes et mixtes !

Deuxièmement : Quels sont les éléments essentiels constitutifs et fondateurs de la coexistence ?

L'un des éléments fondamentaux est le respect de l'identité culturelle et religieuse de chacun des partis à la lumière du respect de la différence, de la diversité et de la croyance en la fraternité humaine, et du respect de la dignité humaine en tant qu'être humain, quelles que soient les différences, car l'être humain, en lui-même, est doté d'une valeur qui doit être respectée, qui renforce en lui, comme un individu de la société, le respect de son opinion et de ses capacités, et qui valorise l'importance de son rôle. Ensuite, vient la question de l'acceptation de l'autre qui relève de la dignité humaine d'une personne et du respect des différences sans les renforcer ni les approfondir, et de la croyance dans les rôles des autres dans le cadre sociétal, car chacun a un rôle qui découle de sa liberté en tant qu'acteur authentique, et chacun de nous forme une partie et non le tout, et qu'il doit y avoir harmonie et cohérence dans le mouvement des parties pour assurer l'intégration et créer un état d'équilibre entre toutes les parties. Et aussi, parmi les éléments constitutifs de la coexistence il y a la culture de la paix sociale, ou ce que nous appelons parfois l'harmonie sociale, ou l'intégration sociale, ou l'affabilité sociale, comme le dit Ibn Khaldun, et cette affabilité découle d'un certain nombre de valeurs fondamentales telles que l'égalité, la justice, le respect, la tolérance et la dignité humaine, car c'est le système de ces valeurs qui définit le comportement humain et l'état de l'interaction sociétale afin de créer un état de coexistence au lieu de la différence, de la contradiction, de la haine mutuelle et peut-être de la guerre, d'où un élément de base qui est celui de savoir comment construire un état d'interaction sociale à travers le dialogue communautaire, et comment identifier les mécanismes les plus sûrs pour le dialogue, travailler pour construire un état d'harmonie intellectuelle à travers le dialogue et créer des voies de compréhension entre toutes les composantes sociales. Car le dialogue communautaire, fondé sur le respect de l'autre et de son opinion et sur l'acceptation de l'autre, construit une culture générale du dialogue à caractère positif.

Troisièmement : Quelle est la position de la religion sur la coexistence ?

Je résume ici en lisant rapidement deux documents clés récemment publiés sur le sujet de la coexistence. Le premier document est de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II qui a fortement indiqué dans "Une nouvelle espérance pour le Liban" en 1997 l'exigence de promouvoir la coexistence considérée comme un enjeu.

L'enjeu de la coexistence entre musulmans et chrétiens dans la perspective de l'Exhortation apostolique « Une nouvelle espérance pour le Liban » se réalise dans un esprit d'ouverture et de coopération afin que chacun puisse ressentir du contentement, se connaître bien et se donner avec les conditions nécessaires au respect des personnes, des familles et des communautés spirituelles. La coexistence entre les communautés spirituelles est stratégique pour l'existence et la survie du Liban et pour renforcer son rôle envers lui-même ainsi que dans cette région et dans le monde. La stratégie de la coexistence est un avantage qui constitue l'essence du Liban, celle de la diversité dans l'unité, à travers laquelle le Liban devient une « terre exemplaire ». comme de nombreux intellectuels, penseurs et décideurs le considèrent. « *Aujourd'hui, comme hier, sont appelés à vivre ensemble, sur le même sol, des hommes différents sur le plan culturel et religieux pour édifier une*

nation de dialogue et de convivialité, et pour concourir au bien commun. Des communautés, chrétiennes et musulmanes, s'attachent aujourd'hui à rendre plus vivantes leurs traditions. Ce mouvement est positif et peut faire redécouvrir des richesses culturelles communes et complémentaires, qui affermiront la convivialité nationale.» (L'Exhortation apostolique, n° 119). L'Exhortation ne fait pas de distinction entre l'appel à promouvoir la convivialité libanaise et l'accent mis sur l'éducation et la citoyenneté, c'est-à-dire que chaque citoyen, quelle que soit sa religion, soit soumis aux devoirs dictés par les lois publiques et bénéficie des droits fournis par l'État.

Quant au deuxième document "Déclaration d'Al-Azhar sur la citoyenneté et la coexistence", qui a appelé explicitement, face à la propagation de l'extrémisme et de l'intolérance, à approuver la citoyenneté et la coexistence, à condition que la citoyenneté soit un pilier essentiel de la coexistence.

La Déclaration d'Al-Azhar en 2017 est une déclaration de bonnes intentions et une déclaration de détermination à mettre en œuvre les exigences de la coexistence en réalisant la citoyenneté, la coopération et la fraternité nationale et humaine. D'autres prétendent que les religions séparent, et Al-Azhar et ceux parmi les chrétiens d'Orient qui ont répondu à son appel estiment que les religions rassemblent et sont indivises. C'est un moment historique dangereux qui appelle à des responsabilités à assumer par la religion et les États. Et voilà l'islam, en la personne de sa grande institution Al-Azhar qui répond à l'appel. L'État national doit se relever pour prendre en charge l'autre pilier de la liberté et de la coexistence, celui de la citoyenneté et de l'État qui en découle.

La première clause de la déclaration indique que le terme « citoyenneté » est un terme « bien ancré dans l'islam. Son rayonnement premier figure dans la Constitution de Médine et les pactes et documents du Prophète qui ont suivi », et qu'il n'incluait aucun degré de discrimination ou d'exclusion pour n'importe quel groupe de la société de l'époque, mais comprenait plutôt des politiques fondées sur le pluralisme religieux, ethnique et social, et c'est un pluralisme qui ne peut fonctionner que dans le cadre de la pleine citoyenneté et de l'égalité, représentées dans le texte de la Constitution de Médine comme quoi les groupes sociaux qui diffèrent par la religion et la race sont « une seule nation », et qu'il y a « *égalité en droits et en devoirs des musulmans et des non-musulmans* ». Sur la base de tout cela, les sociétés arabes et islamiques ont une longue tradition de pratique de la coexistence dans une société unique basée sur la diversité, le pluralisme et la reconnaissance mutuelle. Parce que ces constantes, valeurs et normes de tolérance ont été soumises - et sont toujours soumises - à des contestations internes et externes, Al-Azhar, le Conseil des sages musulmans et les chrétiens d'Orient se rencontrent à nouveau sur la croyance en « *l'égalité en droits et en devoirs des musulmans et des non-musulmans* », étant donné qu'ils sont "une seule nation", les musulmans ont leur religion et les chrétiens ont la leur. Par conséquent, les responsabilités nationales sont des responsabilités communes à tous.

Quatrièmement : Quel est le rôle de l'éducation dans la promotion de la coexistence entre différentes personnes !

Tous les documents à caractère religieux concernant la citoyenneté et la fraternité, y compris la Déclaration d'Abou Dhabi sur la fraternité humaine (2019), appellent les établissements d'enseignement, de l'école à l'université, à enseigner et à éduquer aux valeurs humaines et sociales, y compris la coexistence, le respect mutuel, la fraternité, la tolérance, le dialogue et la construction d'une culture de l'affabilité, de la parenté et de la citoyenneté.

Alors, comment éduquons-nous à la coexistence dans nos écoles et nos universités, et quels en sont les principaux points ?

Premier point :

Les textes fondateurs des réseaux scolaires, c'est-à-dire : les chartes des écoles et universités du Liban, qu'elles soient chrétiennes, islamiques ou laïques, affirment que la vie scolaire, dans tous ses aspects, est le terrain sûr et réel de la coexistence dans le respect de l'autre et de sa culture, ainsi qu'en faisant de la vie privée une richesse et un enrichissement pour tous, et troisièmement, en travaillant à souligner le commun plutôt que de toujours parler de ce qui distingue l'un de l'autre. Quand les chartes scolaires affirment mettre l'accent sur le vivre-ensemble, elles invitent tous, y compris les enseignants et les employés, à s'inspirer de ces valeurs qui nourrissent le vivre-ensemble et la coexistence.

L'école et l'université ne se contenteront pas de déclarer, dans leur charte, leur adhésion à la coexistence, mais elles intègrent, dans leurs différents programmes, des enseignements ou des projets appliqués sur la coexistence, à travers une formation au dialogue et un apprentissage du respect mutuel, et des valeurs qui portent un caractère spirituel et social. L'école met l'accent sur le respect de ce vivre-ensemble en se formant et en appliquant les règles du règlement interne. L'une des tâches de l'école comme de l'université est de ne pas marginaliser les leçons actives et les cercles de dialogue dans l'éducation nationale ainsi que l'éducation civique en tant que matière de base qui ouvre des horizons aux jeunes dans la prise de conscience de la valeur de vivre avec l'autre de manière saine.

Le deuxième point : construire une culture du dialogue dans l'esprit des étudiants

Les écoles sont également un espace d'interaction et de transaction positives, et la flexibilité de l'interaction et de la transaction doit engendrer dans l'esprit de l'être humain la manière de dialoguer, la qualité des mots et des phrases utilisés dans le dialogue, l'importance d'écouter et de ne pas interrompre et de laisser les autres exprimer leurs opinions, rester calme, ne pas élever la voix, rester à l'écart des préjugés et ne pas lancer des attributs téméraires, avoir de la rationalité et

de l'objectivité, utiliser son esprit avec logique et neutralité positive basée sur un jugement libre et dépourvue de dimensions émotionnelles projetées sur les choses et les gens.

Construire une culture du dialogue est essentiel avec la capacité de s'adresser aux autres et de les écouter sans anxiété, c'est-à-dire, sortir de l'isolement intellectuel et social en procédant par une vision positive de la dignité de la personne en tant qu'être humain et la rationalité de présenter les idées sans diminuer la valeur des autres, tout en respectant leurs libertés et leurs choix car, en matière de liberté, il faut ne pas porter atteinte aux libertés des autres, et que cette liberté ne soit pas comprise comme absolue, mais plutôt relative et ne conduisant pas au dérapage et au désordre car chaque personne est responsable de ses choix basés sur la relativité et de sa coexistence avec les autres.

La coexistence basée sur une culture de paix sociale exige de comprendre et de respecter l'autre, d'apprécier son rôle en tant qu'agent actif et de construire une culture de dialogue communautaire à travers des dialogues et des débats de nature communautaire afin de créer un état de compréhension de l'autre au lieu de l'exclusion, de la marginalisation ou parfois même du racisme. Par conséquent, l'école doit apprendre à l'élève et à l'étudiant à ne pas faire de discrimination entre un individu et un autre sur la base de la confession, ou de la religion, ou de la famille ou de la classe sociale, et l'université doit apprendre à l'étudiant à ne pas intimider l'autre par la violence, la coercition, l'argent et autres outils interdits.

Le troisième point : la capacité à consolider la nature sociale rationnelle

Le concept de coexistence inclut la capacité humaine à changer sa nature sociale et à la transformer d'une nature fanatique et égoïste en une nature sociale rationnelle et consciente. Car la coexistence se construit sur la base de l'affabilité et de l'amour, de l'affinité et de l'homogénéité entre les personnes, ce qui exprime non seulement la justice accompagnée de sagesse et d'amour, mais aussi la possible entente entre les personnes, car elle exprime une humanité positive fondée sur le droit à la différence, au respect et à l'amour, et elle est aussi basée sur l'harmonie et l'humanité celle-ci étant une forme d'affection et d'affabilité, elle est la forme la plus merveilleuse de l'être et de l'existence avec l'autre.

Le quatrième point : l'exemple de l'enseignant, de l'employé et de l'agent scolaire

Il reste que l'enseignant, voire l'éducateur, est le modèle le plus efficace pour vivre ensemble au sein d'une seule classe, école et université. Il entreprend non seulement une formation au vivre-ensemble, mais présente également, à travers sa personnalité ouverte, croyante en la fraternité, calme et équilibrée, les meilleures méthodes d'être un idéal afin respecter tous, les encourager et apprécier ce qu'ils font, ainsi que pour apprécier et estimer ceux qui respectent le vivre-ensemble, et infliger des sanctions face à ceux qui méprisent la coexistence.

Et la cinquième et dernière question : Contentons-nous de l'éducation à la coexistence, ou passons-nous aussi à un autre niveau, l'éducation à la citoyenneté ?

La coexistence, dans le but de la fortifier, suppose d'une part l'existence d'un État de droit juste et fort, ainsi que le sentiment de chaque personne, de chaque être humain, d'être un citoyen jouissant des mêmes droits et devoirs, comme son compatriote, et c'est ce que nous appelons l'égalité, atteindre la dignité et reconnaître l'autre dans sa différence. Ici de même, l'éducation joue un rôle fondamental dans la formation à la citoyenneté, non seulement sur les plans théorique et intellectuel, mais aussi sur le plan pratique. Nous disons que la coexistence est l'un des piliers de la citoyenneté qui est juridiquement obligatoirement liée à l'État et à ses institutions, et qui renforcerait et protégerait la coexistence avec diverses lois fondamentales et services nécessaires, et défendrait les pauvres et les marginalisés.

Conclusion

La coexistence est fondamentalement innée et acquise. Il est inévitable aujourd'hui que nous vivions ensemble et que nous partageons la terre et l'air, ainsi que la langue, la culture et l'appartenance. Dans un monde qui s'unit jour après jour et met à jour son actualité chaque matin et chaque soir, la différence et la diversité vont augmenter, nos dénominateurs communs auxquels nous étions habitués avant vont diminuer, et notre identité collective aura besoin de se reconstruire. Par conséquent, il est devenu nécessaire pour nous de prendre conscience de l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans notre vies, de lui accorder la plus grande importance et d'en faire un enjeu fondamental, car en cela consiste la formation du citoyen qui croit pratiquement à la coexistence, le vivre-ensemble et la réhabilitation continue et visionnaire d'une société cohérente qui soit une véritable image du vivre-ensemble et exprime sa volonté de vivre avec l'autre, dans un seul pays qui protège la coexistence.